

JT_IT_A12_1.1 7effccb4

Convention - Numéro et téléphone professionnel



1 Conditions pour l'utilisation d'un numéro professionnel

Pour être élligible a l'obtention d'un numéro profesionnel1:

- 1.1 La messagerie et/ou la téléphonie Teams ne permettent pas de contacter efficacement les interlocuteurs avec lesquels le collaborateur traite.
- 1.2 Les contacts par des externes sont fréquents (en moyenne ≥ 10 appels par semaine) et nécessaires à l'exécution des tâches, notamment avec des entreprises partenaires, des bénéficiaires ou des autorités telles que l'État de Vaud.
- 1.3 La téléphonie fixe mise à disposition par Jobtrek ne suffit pas dans les cas suivants :
 - · Déplacements fréquents
 - · Nécessité d'une ligne directe et personnelle.

La demande justifiée pour l'obtention d'un numéro pro doit être adressée directement au support informatique <u>tickets@jobtrek.ch</u>.

2 Choix d'un téléphone

Deux possibilités s'offrent aux collaborateurs qui nécessitent un numéro profesionnel :

- 2.1 Par défaut : Jobtrek fournit un téléphone pour une utilisation uniquement avec le numéro profesionnel fourni. Ce dérnier et commandé et géré par le service informatique. Le prêt du téléphone se fait selon les conditions décrites au Chapitre 3.
- 2.2 Sur demande explicite du collaborateur : Il est possible de lui fournir une e-sim à utiliser directement sur le téléphone privé. Pour autant que le téléphone soit compatible. Jobtrek ne fournir aucun défraiement. Lors du choix de cette option, chacune des parties peut demander de passer au système téléphone profesionnel à tout moment.

Dans les 2 cas, le collaborateur Jobtrek s'engage a respecter le règlement d'utilisation des outils numériques Jobtek².

3 Condition de prêt d'un téléphone

- 3.1 Respecter le règlement d'utilisation des outils numériques Jobtrek lors de toute utilisation de ce matériel².
- **3.2** En cas de perte ou vol, informer immédiatement le support IT via l'adresse <u>tickets@jobtrek.ch</u> et par teams au coordinateur du cercle informatique.
- 3.3 Déclarer toute éventuelle détérioration du matériel prêté. Tout matériel perdu ou abimé fera l'objet d'une déclaration à la fondation. Le cas échéant l'emprunteur peut être tenu de rembourser d'éventuels frais.
- 3.4 Restituer le matériel sans préjudice sur demande du cercle informatique a la date de fin de cette convention ou a la fin de ses rapports de travail avec la fondation.

4 Conditions utilisation d'une e-sim avec son téléphone privé

- 4.1 Respecter le règlement d'utilisation des outils numériques Jobtrek lors de toute utilisation de ce matériel².
- **4.2** N'utiliser le numéro profesionnel et l'abonnement associé a l'e-sim que pour l'accomplissement de ses fonctions Jobtrek.

¹Voir Art. 18 Règlement du personnel

²Voir document *JT_IT_A10*



4.3 Restituer l'e-sim à tout moment sur demande du cercle informatique.

5 **Abonnement**

- 5.1 Le fournisseur actuel est Sunrise.
- 5.2 Les collaborateurs bénéficient de l'abonnement Business Relax SIM only L4.
- Détails de l'offre 5.3
 - · Appels et SMS illimités en Suisse
 - · Données mobiles illimitées en Suisse
 - · Aucun roaming à l'étranger.

6 Frais - Numéros surtaxés & Appels à l'étranger

- 6.1 Les numéros surtaxés ne sont pas inclus dans l'abonnement téléphonique.
- 6.2 En principe, il n'est pas nécessaire de contacter des numéros étrangers.
- Les appels surtaxés/à l'étranger sont à éviter, sauf impératif professionnel. Avant de les contacter, il faut : 6.3
 - · Vérifier s'il existe une alternative comprise dans l'abonnement (e-mail, numéro direct en Suisse, etc.)
 - Demander l'accord de Jobtrek avant d'engager les frais liés à ces appels.

7 Collaborateur

Prénom	Toto Tutu	Téléphone privé	079 555 55 55
--------	-----------	-----------------	---------------

Le téléphone privé peut être utilisé pour contacter la personne en cas d'incident urgent (ex. problème de sécurité).

Numéro et téléphone

Option choisie	Téléphone fourni par Jobtrek	Identifiant Jobtrek	JT-23-06-33
Numéro de série	EC3438G45	Régisseur	Toto Tutu
Du	14 mai 2025	Au	31 décembre 2025
Accessoires			Coque
Défauts constatés			Machine neuve, en parfait état.

Joindre une photo au besoin.

9 **Engagement**

L'emprunteur, en la personne de Toto Tutu s'engage à :

- 9.1 Respecter le réglement d'utilisation des outils numérique Jobtrek (voir document JT_IT_A10).
- Respecter le règlement de prêt du matériel Jobtrek (voir le document JT_IT_A9). 9.2
- 9.3 En cas de perte ou vol, informer immédiatement le support IT via l'adresse tickets@jobtrek.ch et par Teams au coordinateur du cercle informatique.
- Déclarer toute éventuelle détérioration du matériel prêté. Tout matériel perdu ou abimé fera l'objet d'une déclaration 9.4 à la fondation. Le cas échéant, l'emprunteur peut être tenu de rembourser d'éventuels frais.

v1.1, 2025-07-10, JT_IT_A12_1.1



9.5 Restituer le matériel sans préjudice sur demande du cercle informatique ou à la date de fin de cette convention ou à la fin de ses rapports de travail avec la fondation.

10 Approbation

Par sa signature, l'emprunteur s'engage à respecter les éléments susmentionnés.

Date	Jeudi, 10 Juillet 2025	Lieu	Lausanne
Dágigogur		Francisco de la constanción de	
Régisseur Toto Tutu		Emprunteur	
Toto Tutu		Toto Tutu	